

Procès-verbal de la session exceptionnelle du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le vingt-troisième jour du mois de novembre de l'an deux mille onze à seize heures trente (23-11-2011 à 16 h 30), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Laurence Méthot, préfet et mairesse de la Ville de Port-Cartier
Madame Henriette Lapierre, conseillère, Ville de Port-Cartier
Monsieur Serge Lévesque, préfet suppléant et maire de la Ville de Sept-Îles

PUBLIC : 0

JOURNALISTES : 0

Monsieur Alain Lapierre agit comme directeur général et secrétaire trésorier.

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfet, madame Laurence Méthot, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2011-11-193 Adoption de l'ordre du jour de la session exceptionnelle du 23 novembre 2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session exceptionnelle du 23 novembre 2011 tel que présenté".

2011-11-194 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 18 octobre 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 18 octobre 2011 tel que présenté".

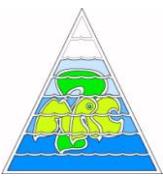
CORRESPONDANCE

- A) MDEIE - Chèque de l'entente de gestion pour le financement des activités du CLD de la MRC de Sept-Rivières

2011-11-195 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2012

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'année 2012, comme toutes les MRC du Québec, à sa session régulière de novembre;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions demande aux MRC de transmettre des prévisions budgétaires de façon non consolidée en ce qui a trait aux dépenses de fonctionnement et d'investissement;



ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières transmettra ses prévisions budgétaires au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire selon les délais prescrits par la Loi.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les prévisions budgétaires 2012 pour la MRC de Sept-Rivières pour un montant total de **3 121 385 \$**;
(Voir annexe "A")

2011-11-196

Approbation des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 17 novembre 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 17 novembre 2011, au montant de 590 685,42 \$".
(Voir annexe "B")

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Signé

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2011-11-197

Approbation des comptes à payer du TNO Lac-Walker au 17 novembre 2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 17 novembre 2011 au montant de 23 912,91 \$".
(Voir Annexe "C").

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Signé

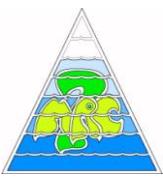
Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2011-11-198

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :



"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil de la MRC de Sept-Rivières et ce, conformément à la Loi".
(Voir Annexe "D").

2011-11-199

Nomination des membres du Conseil d'administration du CLD de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QUE le 17 décembre 2003 le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche;

ATTENDU QUE la Loi confie aux MRC le mandat et les responsabilités en matière de développement local et de soutien au développement de l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a adopté la résolution N° 2004-09-201 confiant au CLD de la MRC de Sept-Rivières le mandat et les responsabilités en matière de développement local et de soutien au développement de l'entrepreneuriat;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer ou de confirmer les membres du conseil d'administration pour un nouveau mandat allant jusqu'en novembre 2013.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

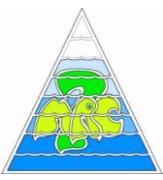
"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme les membres ci-dessous au sein du Conseil d'administration du CLD de la MRC de Sept-Rivières pour un mandat se terminant en novembre 2013 :

- M. Gaby Gauthier, Élu municipal Sept-Îles
- Mme Lorraine Dubuc-Johnson, Élu municipal Sept-Îles
- M. Jean Masse, Élu municipal Sept-Îles
- Mme Mary Corbey, Élu municipal Port-Cartier
- M. Roger Chenard, Élu municipal Port-Cartier
- M. Daniel Putti, Milieu économique Sept-Îles
- M. Marc Brouillette, Milieu économique Sept-Îles
- M. Martial Lévesque, Milieu économique Sept-Îles
- Mme Guylaine Quessy, Milieu économique Port-Cartier
- Vacant, Milieu économique Port-Cartier
- M. Laurent Turbis, Milieu scolaire
- M. Denis Tanguay, Milieu syndical
- Vacant, Économie sociale
- Vacant, Jeunesse
- M. Christophe Bonnal, Institution d'études supérieures
- Vacant, Communauté Innue

QUE cette résolution soit acheminée aux membres nommés au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au président et au directeur général du CLD de la MRC de Sept-Rivières".

2011-11-200

Contrat de prélèvement, d'analyse et d'entretien du système de traitement de l'eau potable du Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois



ATTENDU QU'il est obligatoire que le prélèvement, l'analyse et l'entretien du système de traitement de l'eau potable du Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois soient effectués par une personne compétente en la matière, conformément au Règlement sur la qualité de l'eau potable;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur invitation auprès d'au moins deux (2) entreprises;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières octroie un contrat à l'entreprise Laboratoire Environex pour le prélèvement, l'analyse et l'entretien du système de traitement de l'eau potable du Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois pour l'année 2012, pour un montant total de 3 563,60 \$ (taxes en sus);

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant".

(Voir Annexe "E").

2011-11-201

Autoriser le préfet et le directeur général à assister à l'assemblée des MRC du Québec de la FQM, qui aura lieu à Québec les 30 novembre et 1^{er} décembre 2011

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à assister à l'assemblée des MRC du Québec de la FQM, qui aura lieu à Québec les 30 novembre et 1^{er} décembre 2011;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur".

2011-11-202

Embauche d'un archiviste

ATTENDU le départ en juillet de l'archiviste, madame Nicole Bergeron;

ATTENDU QUE le processus de sélection d'un(e) nouveau(elle) archiviste est terminé;

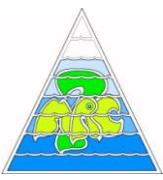
EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à l'embauche de monsieur Daniel Chamberland à titre d'archiviste;

QUE la date d'entrée en poste de monsieur Chamberland soit le lundi 5 décembre 2011;



QUE La MRC de Sept-Rivières consent à l'employé le salaire et les avantages sociaux en vertu de la Politique administrative des ressources humaines de la MRC de Sept-Rivières ;

Et que pour cette fin, la MRC de Sept-Rivières confirme, pour la mise en application de la Politique salariale, monsieur Chamberland à la classe 4, échelon 4.

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'embauche".

2011-11-203

Appel d'offre AO-2011-01, acquisition d'une camionnette 4 X 4 à cabine allongée et boîte régulière

ATTENDU le rapport d'analyse confectionné par monsieur Philippe Gagnon, en date du 21 novembre 2011, concernant l'appel d'offres n° AO-2011-01 « Acquisition d'une camionnette 4 X 4 à cabine allongée et boîte régulière »;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur invitation auprès d'au moins trois (3) entreprises;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières octroie le contrat n° AO-2011-01 « acquisition d'une camionnette 4 X 4 à cabine allongée et boîte régulière » à Vigneault automobiles pour la somme de 26 380,00 \$ taxes applicables en sus.

QUE les sommes nécessaires soit prises à même le poste budgétaire « Gestion foncière, exploitation sable et gravier - déplacements et autres » ".
(Voir Annexe "F").

2011-11-204

Acceptation du dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 16 novembre 2011

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

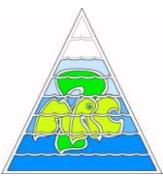
"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 16 novembre 2011".
(Voir Annexe "G")

2011-11-205

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement N° 2011-221 amendant le règlement N° 2007-102 « Plan d'urbanisme » de la Ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement N° 2007-102 « Plan d'urbanisme »;

ATTENDU QUE le règlement N° 2011-221 amendant le règlement N° 2007-102 « Plan d'urbanisme » a été adopté conformément à la Loi par le conseil de la Ville de Sept-Îles;



ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 109.6 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au plan d'urbanisme face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2011-221 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant le règlement N° 2011-121 amendant le règlement N° 2007-102 « Plan d'urbanisme » de la Ville de Sept-Îles".

2011-11-206

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement N° 2011-222 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 de la Ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage N° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement N° 2011-222 amendant le règlement de zonage N° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2011-222 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

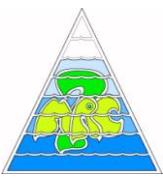
2011-11-207

Ouverture de mise en candidature au poste de préfet

Il est proposé par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE les membres du Conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à l'ouverture de la période de mise en candidature".



MISE EN CANDIDATURE

Madame Laurence Méthot propose la candidature de Monsieur Serge Lévesque au poste de préfet.

2011-11-208

Fermeture de la période de mise en candidature au poste de préfet

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE les membres du Conseil de la MRC de Sept-Rivières, accepte la fermeture de la période de mise en candidature;

Monsieur Serge Lévesque accepte sa mise en candidature au poste de préfet. Monsieur Serge Lévesque est donc déclaré élu au poste de préfet pour une période de 2 ans, soit de novembre 2011 à novembre 2013".

AFFAIRES NOUVELLES

2011-11-209

Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et acceptation du partage de la somme allouée

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction du projet de raccordement Romaine sur son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières s'est vu allouée, par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 753 130 \$ et que les organismes admissibles de la MRC de Sept-Rivières se sont entendus pour la partager comme suit :

- Ville de Sept-Îles, 558 156 \$
- MRC de Sept-Rivières, TNO Lac-Walker, 194 974 \$

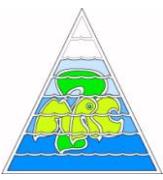
ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a été informée, par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 22 novembre 2011, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activités admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activités admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiatives dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :



"QUE la MRC de Sept-Rivières adhère au Programme de mise en valeur intégrée et autorise le préfet et le directeur général à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée".

2011-11-210

Siège social de la future société Plan Nord

CONSIDÉRANT le consensus établi par les membres du comité exécutif de la Conférence régionale des Élus de la Côte-Nord à l'effet que le siège social de la société du Plan Nord soit situé sur la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que le consensus précité a été présenté au ministre des Richesses naturelles et de la Faune et responsable du Plan Nord lors d'une rencontre tenue le 28 septembre dernier;

CONSIDÉRANT que le choix du siège social suggéré devait se faire parmi les villes de Sept-Îles, Port-Cartier et Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT que suite à la rencontre avec le ministre, le conseil exécutif de la CRÉ Côte-Nord avait convenu qu'aucune action individuelle ne serait entreprise par aucune des trois municipalités pour tenter d'influencer le ministre dans le choix du siège social;

CONSIDÉRANT que le consensus établi ne tient plus suite à l'initiative des intervenants de la région de Baie-Comeau; notamment la conférence de presse de la mairesse de Baie-Comeau le vendredi 18 novembre à l'effet que la Ville de Baie-Comeau devrait être choisie comme futur siège social de la société;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières demande que le futur siège social du Plan Nord soit dans le territoire de la Côte-Nord, plus précisément dans la Ville de Sept-Îles;

QUE copie de cette résolution soit acheminée au ministre Clément Gignac, Ministre des Ressources naturelles et de la Faune et Ministre responsable du Plan Nord, ainsi qu'aux personnes suivantes :

M. Serge Simard, ministre responsable de la Côte Nord
Mme Lorraine Richard, députée de Duplessis
M. Julien Boudreau, Président de la CRÉ
Monsieur Serge Lévesque, maire de la Ville de Sept-Îles
Mme Laurence Méthot, mairesse de la Ville de Port-Cartier".

2011-11-211

Remerciements à madame Laurence Méthot par monsieur Serge Lévesque

Monsieur Serge Lévesque remercie madame Laurence Méthot pour son dévouement au service de la MRC de Sept-Rivières ainsi que pour sa contribution à l'atteinte des objectifs régionaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

S/O



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

97

2011-11-212

Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 23 novembre 2011 soit et est levée à 16 h 53."

Signé

Laurence Méthot
Préfet et mairesse, Ville de Port-Cartier

Signé

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier